



5 mai 2017

Gel de printemps

Le canton du Valais, la Chambre valaisanne d'agriculture et les interprofessions s'engagent pour soutenir l'agriculture valaisanne

(IVS).- L'épisode de gel exceptionnel qui a frappé les cultures valaisannes à la mi-avril a fait des dégâts importants, encore difficilement chiffrables avec précision à ce jour. L'Etat du Valais a mis sur pied un groupe de travail interne et y a associé la Chambre valaisanne d'agriculture (CVA), l'Interprofession de la vigne et du vin (IVV) et l'Interprofession des fruits et légumes du Valais (IFELV) pour analyser les aides à disposition afin de pouvoir soutenir au mieux les agriculteurs touchés. Le groupe de travail examine plusieurs solutions pour compléter les mesures déjà disponibles.

Le gel qui a sévi en Valais du 18 au 21 avril a particulièrement touché les vignes et les abricotiers sur le coteau. Les premières estimations présentent une situation préoccupante, bien que variable. Elles ne seront confirmées qu'au moment des estimations de récoltes. Il en résultera un manque à gagner important voire total pour les agriculteurs qui se voient privés de tout ou partie de leur revenu et doivent faire face à des frais supplémentaires pour travailler leurs cultures ou arracher et replanter pour pouvoir poursuivre leur exploitation.

Face à cette situation exceptionnelle, l'Etat du Valais a mis sur un pied un groupe de travail composé de représentants du Service de l'agriculture, de la Chambre valaisanne d'agriculture, de l'Interprofession des Fruits et Légumes du Valais et de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais. Ce groupe est chargé d'analyser toute les mesures existantes ou à développer pour venir en aide aux agriculteurs.

Premier constat : les dégâts sont importants mais les régions et exploitations sont très diversement touchées. Il faudra donc attendre la fin de la période de floraison, puis les estimations de récoltes, pour tirer un bilan définitif.

Les aides existantes sont de divers ordres : crédits à l'aide aux exploitations, report des annuités sur les crédits d'investissement ou encore crédits pour la reconstitution du capital plantes. Le Service cantonal de l'agriculture se tient également à disposition des agriculteurs pour les conseiller sur les soins et travaux à effectuer sur les vignes ou les arbres touchés par le gel. Pour répondre aux problèmes de gestion du personnel, il existe l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Elle sert à sauvegarder les emplois et seuls les contrats de durée indéterminée seront pris en compte pour l'indemnisation en cas de RHT.

Le groupe de travail examine plusieurs solutions pour compléter les mesures déjà disponibles. La mise en place d'un cautionnement par le canton qui permette aux exploitants très fortement touchés de contracter des emprunts auprès d'établissements bancaires constitue une priorité. Compétence de l'IVV, l'augmentation de la limite de production jusqu'au plafond fixé par la législation fédérale est envisageable. A travers les améliorations foncières, les infrastructures de lutte contre le gel peuvent être améliorées. Un crédit cadre en supplément du budget ordinaire est à l'étude. Le canton va également soutenir la motion du

conseiller national Jacques Bourgeois demandant la création d'un fonds de secours fédéral en cas de « catastrophe naturelle ».

Procédures et informations futures

Le canton du Valais, la CVA, l'IFELV et l'IVV sont conscients de l'importance pour le milieu agricole valaisan de recevoir rapidement des informations et des garanties quant à un soutien concret. Toutes les mesures existantes ainsi que les coordonnées des personnes en charge du suivi du dossier sont disponibles à l'adresse <https://www.vs.ch/fr/web/sca/degats-dus-au-gel>. Les communiqués phytosanitaires donnent également régulièrement des informations sur le suivi des cultures.

Des points de situation sur les mesures retenues et le calendrier de leur mise en place seront réalisés régulièrement.

Personnes de contact :

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) – 027 606 40 00

Willy Giroud, président de Chambre valaisanne d'agriculture – 079 597 55 21

Yannick Buttet, président de l'Interprofession des Fruits et des Légumes du Valais (IFELV) – 079 260 52 64

Yvan Aymon, président de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais – 079 307 58 04